

Formation en DEUX Phases

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CAQ

2 | 2009

Editorial

L'objectif de la formation en deux phases

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,
Durant mes neuf années d'activité en rapport avec la 2^e phase de la formation des conducteurs de véhicules à moteur j'ai pu régulièrement constater que les objectifs fixés par le législateur pour cette 2^e phase de la formation complémentaire étaient diversement interprétés: alors que les uns y voient une formation complémentaire dans le but d'améliorer la technique de conduite des nouveaux conducteurs, les autres estiment que le législateur cherchait à influencer non seulement l'adresse au volant, mais surtout l'attitude des nouveaux conducteurs.



La Commission Assurance Qualité (CAQ) a été régulièrement confrontée à des interrogations et des informations permettant de conclure à l'existence d'idées fausses sur les objectifs de la loi. Par exemple, les jeunes conducteurs ont fréquemment relevé qu'ils attendaient davantage «d'action» dans les cours ou encore que cette formation servait sans doute en premier lieu à donner du travail aux monitrices et moniteurs de conduite. Dans certains cas isolés on a même eu l'impression que les enseignants se considéraient plutôt comme des moniteurs ou instructeurs cherchant à améliorer la technique de conduite des nouveaux conducteurs et non pas comme des animateurs dont le travail consiste à influencer l'attitude de leurs élèves sur la route. Je saisis donc volontiers cette occasion pour exposer encore une fois la volonté réelle du législateur.

Le cadre légal

Dans son message du 31 mars 1999, le Conseil fédéral relève que la deuxième phase de la formation des conducteurs de véhicules à moteur doit servir à enseigner les manières de reconnaître et d'éviter les dangers sur la route ainsi que la conduite ménageant l'environnement.

Les dispositions de l'art. 27b OAC décrivent de la même manière les objectifs de la formation complémentaire.

Conclusion

La formation complémentaire ne consiste en aucun cas à pousser, par des exercices et l'instruction, les nouveaux conducteurs à approcher le plus possible des conditions-limites. Il s'agit bien plus de leur apprendre qu'il est dans tous les cas payant de prévoir des réserves suffisantes et d'adopter un mode de conduite respectant l'environnement et les autres usagers de la route.

Un objectif payant

Lorsqu'en tant qu'officier de police je suis appelé à intervenir sur les lieux d'un accident de la circulation, je dois souvent constater que celui-ci a pour origine des erreurs de comportement des conducteurs en termes de vitesse, de distance et de respect des autres usagers de la route. Ces accidents sont aussi fréquemment la cause de l'ignorance, voire de la non-observation volontaire des règles élémentaires de la physique. Le législateur nous a donc donné le mandat d'agir sur le comportement des nouveaux conducteurs. Par votre engagement dans la formation en deux phases vous contribuez à atténuer ou même à éliminer ces dysfonctionnements dans le trafic routier. Cet objectif justifie votre travail. Je vous remercie de votre coopération et je me réjouis de pouvoir me déplacer en toute sécurité sur la route en tant que piéton, cycliste ou conducteur de véhicules à moteur des diverses catégories.

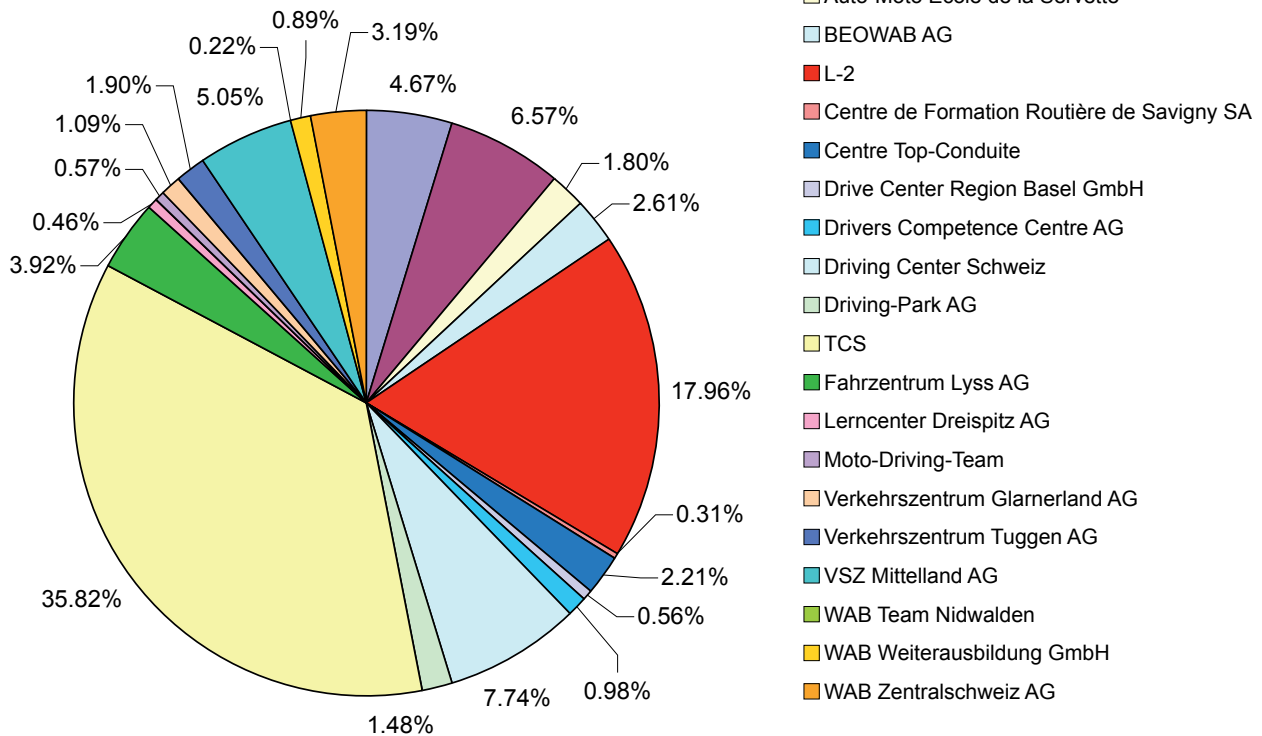
Pour la Commission AQ Formation en deux phases
Hans Lussi

En chiffres

Parts au marché des organisateurs de cours (organisations)

(en fonction du nombre de participants aux cours)

Etat au 30 juin 2009



Statistique de la formation en deux phases au 30 juin 2009

8794 cours de formation complémentaire (CFC) 1 et 4747 CFC 2 ont eu lieu depuis l'entrée en vigueur de ce système. Durant la première moitié de 2009, 2398 cours CFC 1 et 1809 cours CFC 2 ont été

dispensés. Ces chiffres indiquent une nette augmentation de la demande, un développement qui se poursuivra sans doute durant les mois à venir.

Le nombre moyen d'élèves était de 10.5 pour les CFC 1 et de 9.6 pour les CFC 2.

Offre de cours: développement et perspectives

Année	Nombre de CFC 1	% an préc.	Nombre de CFC 2	% an préc.	Elèves CFC 1	Elèves CFC 2	Permis à échéance
2006	248		42		2 604	403	-
2007	2 020	815%	589	1 402%	21 210	5 654	2
2008	4 161	206%	2 311	392%	43 691	22 186	96
2009	5 000	120%	4 500	195%	52 500	43 200	16 647
2010	6 450	129%	6 500	130%	67 725	62 400	50 163
2011	6 500	101%	6 950	107%	68 250	66 720	67 863
2012	6 700	103%	7 200	104%	70 350	69 120	70 000

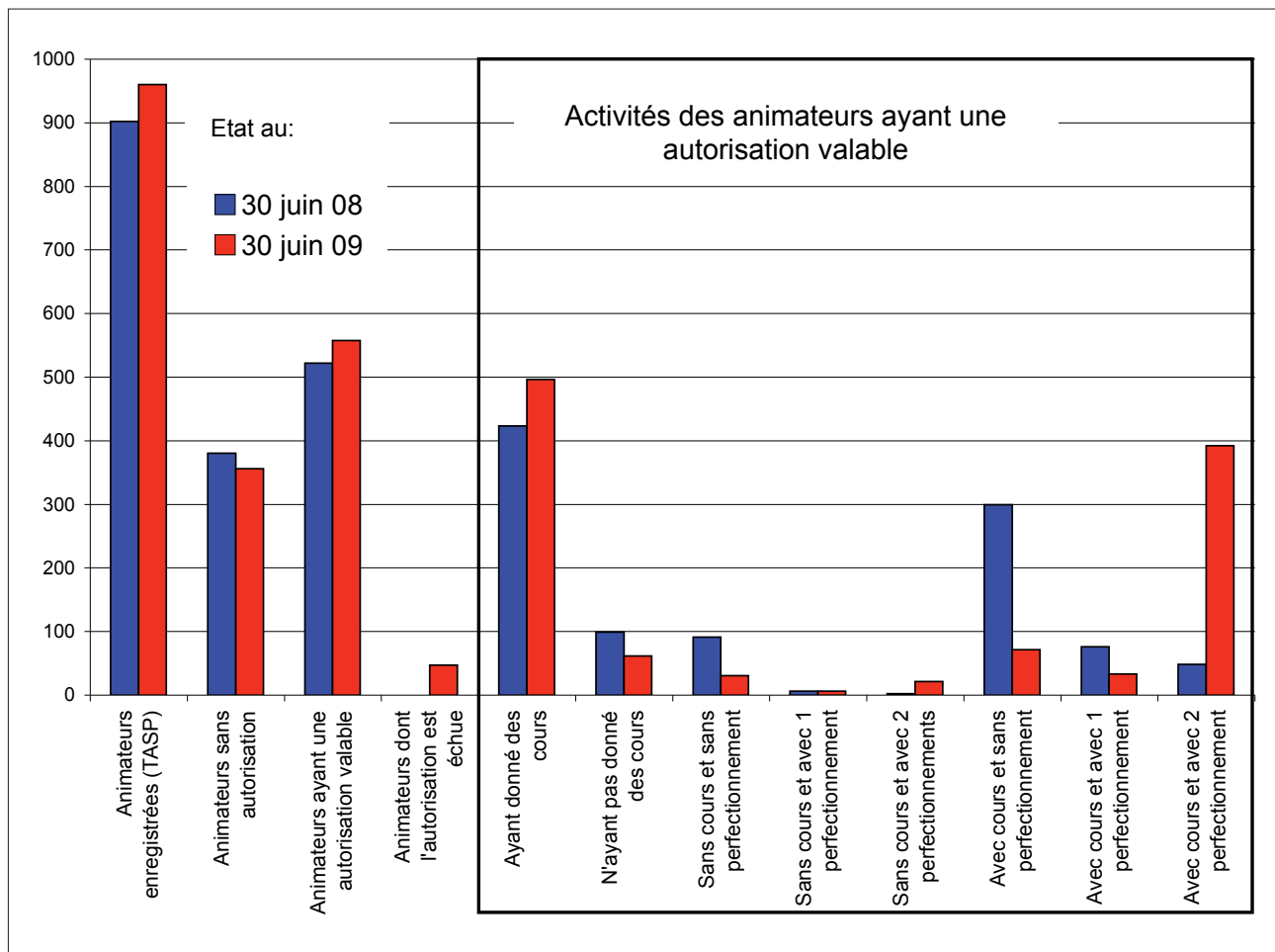
(Les chiffres bleus en italique reposent sur des estimations / ea 14.7.09)

Animatrices et animateurs

Il ressort de la statistique suivante que sur les 557 animateurs ayant une autorisation valable d'exercer

496 sont actifs. En moyenne, chacun d'entre eux a donné 57 cours depuis le début de cette formation (janvier 2006, soit 3,5 ans).

Aperçu des activités des animatrices et animateurs



Le nombre d'animateurs requis

Il faut savoir que les CFC 1 sont donnés par 1 à 2 personnes alors que les CFC 2 exigent la présence de 2 à 4 personnes. Le nombre moyen d'animateurs engagés par cours était de 2.17 pour les 13 541 CFC 1 et CFC 2 dispensés jusqu'ici.

Ces chiffres confirment l'hypothèse selon laquelle un nombre annuel moyen de 30 à 40 cours par animateur exige un effectif global de 600 à 800 animateurs. Le nombre nécessaire d'animateurs baisse bien entendu si le nombre moyen de cours donnés augmente.

Nombre moyen de cours par an	Effectif requis d'animateurs
20	1 302
30	868
40	651
50	521
60	434
70	372

Animateurs

Le travail des animateurs – exigences du 2^e jour CFC

Le 2^e jour CFC doit répondre non seulement aux attentes des nouveaux conducteurs, mais aussi aux termes de la loi. Il est beaucoup plus exigeant pour les animateurs que le premier jour CFC. Les audits effectués jusqu'à ce jour confirment clairement ce constat. Notons en passant que pour les experts AQ aussi le 2^e jour des cours de formation complémentaire (CFC) représente un défi particulier.

La place particulière qu'occupent les CFC 2 tient au programme-cadre défini dans l'annexe 2 des directives. Conformément aux éléments didactiques émotionnels et motivationnels définis par l'OFROU, l'animateur doit lancer des discussions sur l'attitude (conduite fondée sur l'esprit de partenariat), les motifs de la conduite et la mobilité. La course de feedback est incontestablement le fil rouge de la 2^e journée CFC et elle représente le plus grand défi de cette formation. Les autres participants qui assistent à la course donnent leur avis sur le style de conduite. Le but est

de mettre en évidence, puis, le cas échéant, de régler les différences entre l'évaluation personnelle de ses propres capacités et celle faite par des tiers. Les stratégies qui en découlent doivent être particulièrement durables en motivant le conducteur à adopter un mode de conduite sûr.

On part du principe que le nombre fortement disproportionné d'accidents impliquant des nouveaux conducteurs s'explique par l'incapacité de ces personnes de faire leur autocritique. Moyennant une évaluation par des tiers (effet peergroup), ce manque est comblé par une auto-évaluation réaliste. Il s'est cependant avéré que l'outil de travail conçu à cet effet, à savoir les feuilles d'évaluation préstructurées (profil du conducteur, etc.), n'était guère utile. Nombre d'organismes de cours ont créé leurs propres documents, certains d'excellente qualité, d'autres moins.

La majorité des animateurs sont d'accord pour dire que la plupart des nouveaux conducteurs se présentent aux cours avec des connaissances et capacités nettement insuffisantes au niveau de la conduite et de la maîtrise du véhicule. Il est d'autant plus étonnant et même carrément incompréhensible que 12 conducteurs se donnent la note 6 dans leur profil de conducteur (auto-évaluation) et rentrent chez eux à 17 heures avec la note maximale malgré ou même à cause de l'appréciation faite par des tiers. Aussi longtemps qu'on ne disposera pas de feuilles d'évaluation adaptées et uniformisées, que les cours de feedback ne durent que 20 minutes par conducteur et que la discussion (animation) pour les trois conducteurs prend à peine 15 minutes, cette situation ne changera guère. On doit malheureusement constater que certains animateurs ou organisateurs de cours modifient le programme de manière à ce que la conduite écologique domine soudainement le CFC 2.

On fait le même constat en observant la formation des animateurs. La plupart des animateurs favorisent la conduite écologique (ECO), les modes propulsion alternatifs, etc. par rapport à la thématique plus exigeante qu'est l'animation. Les déclarations le plus souvent négatives des participants confirment malheureusement cette analyse.

Les mesures suivantes ont été ou seront prises pour corriger cette situation:

- les experts AQ sont formés spécialement pour le deuxième jour CFC (déjà effectué);
- aucune autorisation n'est délivrée jusqu'à nouvel avis pour des cours de perfectionnement pour animateurs qui ne traitent pas directement des thèmes DIRECTIVES et ANIMATION;

- un groupe de travail est constitué pour élaborer de nouvelles feuilles d'évaluation en collaboration avec les organisateurs de cours.

Le chemin à parcourir est encore long jusqu'au jour où les réactions – spécialement concernant le deuxième jour CFC – seront en majorité positives. Nous pouvons atteindre cet objectif – à condition de nous y atteler tous ensemble.

A propos: les «Directives concernant la formation en deux phases» peuvent être consultées sur le site internet [www.vsr.ch/Formation en deux phases/Formulaires et émoluments](http://www.vsr.ch/Formation%20en%20deux%20phases/Formulaires%20et%20émoluments).

Cours de perfectionnement pour animateurs

Quatre cours de perfectionnement pour animateurs ont été audités jusqu'au milieu de 2009; les autres suivront d'ici à la fin de l'année. Trois des cours audités ont été jugés bons alors que le quatrième présentait des défauts qui ont été corrigés entre-temps.

Quelques conclusions à tirer de la situation actuelle:

- les cours qui visent à combler les lacunes mentionnées au niveau de l'animation sont beaucoup moins bien accueillis par les animateurs que le perfectionnement ECO alors que la course ECO est l'élément le plus facile de la 2^e journée CFC.
- pour être admis au module principal, tous les animateurs doivent suivre un module préparatoire 2 (conduite ECO) d'au moins trois jours. En revanche, rien ou presque de comparable n'est prévu pour l'animation alors qu'il s'agit là d'une thématique nouvelle pour les moniteurs de conduite arrivant de l'instruction.
- il existe un besoin réel de perfectionnement dans le domaine de l'animation. Les organisateurs de cours et centres de formation sont donc invités à déposer des programmes sur cette thématique.
- il n'existe actuellement pas d'offre de cours concernant l'application des directives. Un cours sur ce thème a été développé sur intervention du CSR. Ce perfectionnement est décrit dans le chapitre des audits et audits complémentaires.

Cours de perfectionnement ECO pour animateurs

Dès à présent le cours de perfectionnement ECO de la QAED pour animateurs ne sera imputé qu'à raison d'un jour (et non plus deux) à la durée réglementaire du perfectionnement.

Organisateurs de cours

Audits, audits complémentaires

Il semble nécessaire de rappeler à tous les concernés les directives d'audit pour les cours de formation complémentaire (CFC) que la CAQ a approuvées le 6.9.2007. Le chiffre 3, plus particulièrement, mentionne les objectifs à atteindre avec les audits:

- vérifier si l'organisation pratique des CFC correspond effectivement à ces bases;
- garantir la satisfaction et la défense des intérêts des participants au cours;
- informer les organisateurs de cours (best practice);
- identifier les lacunes qui doivent être comblées par des cours de perfectionnement.

Depuis l'entrée en vigueur de la formation en deux phases en décembre 2005, la majorité des audits concernent le premier jour CFC.

Le démarrage a été un moment difficile pour tous les milieux concernés et il a été marqué par de nombreuses incertitudes. On comprend donc aujourd'hui pourquoi des installations et programmes journaliers ont été approuvés à l'époque alors qu'ils ne répondent pas aux exigences actuelles. Compte tenu des expériences faites, certains critères d'autorisation ont été adaptés et les exigences ont été renforcées. Ces erreurs commises dans le passé sont maintenant corrigées moyennant la «pression douce» de la garantie de la qualité. Les audits servent précisément la garantie de la qualité et visent à aider les organisateurs de cours à identifier des défauts et des lacunes. Il est donc normal qu'un audit complémentaire soit ordonné dans les cas où l'audit régulier n'a pas donné satisfaction.

La première des causes des audits complémentaires est le critère «Respect des directives», suivi par le critère «Animation». Le défi à relever par les organisateurs de cours concernés est de réussir à enseigner le contenu des directives aux nouveaux conducteurs moyennant l'instrument de l'animation.

Partant de ces constats, l'école professionnelle pour moniteurs de conduite et centre de formation pour animateurs (SVPI) de Malter (LU) a développé un cours de perfectionnement pour animateurs (bref descriptif en allemand: www.vsr.ch/News). Ce perfectionnement concerne plus particulièrement l'application des directives et l'animation. Il est recommandé aux organisateurs et aux animateurs.

SARI

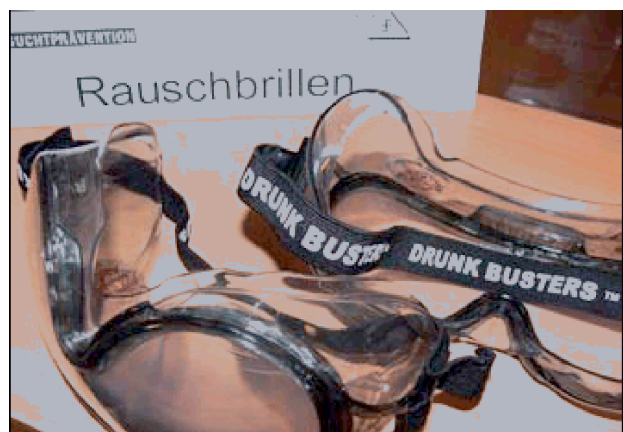
Annnonce des cours et des participants aux cours

Les processus relatifs à la gestion des participants aux cours (liens entre SARI et les logiciels des organisateurs de cours) ont donné lieu à des discussions lors du séminaire des organisateurs de cours. Compte tenu des besoins compréhensibles des organisateurs de cours dans le domaine des mutations, les conditions-cadres ont été adaptées de la manière suivante:

- les inscriptions et mutations de participants peuvent aussi être effectuées dans SARI après le jour du cours;
- les attestations déjà imprimées et taxées, mais qui ont été invalidées par des mutations, ne sont pas créditées!
- il est cependant recommandé de gérer assez tôt les participants aux cours dans le système SARI, car le règlement des indications erronées prend du temps; les questions y relatives ne peuvent souvent pas être liquidées rapidement.

Dans la mesure où la date du cours a été inscrite quatre jours avant dans SARI, le cours peut être agendé dans le programme des audits. Le coût du premier audit est supporté par la CAQ. Si le cours n'a pas lieu, le coût de l'audit complémentaire (une demi-journée) est facturé à l'organisateur de cours selon le règlement des redevances.

Utilisation de lunettes simulant l'ivresse



Le recours à des lunettes simulant l'ivresse peut être utile. Ces lunettes simulent notamment une vue circulaire réduite, la vue double, une mauvaise estimation de la distance, un temps de réaction allongé et un sentiment d'insécurité.

Mais en aucun cas on ne fera conduire avec des lunettes simulant l'ébriété. Il existe bien d'autres manières utiles de recourir à cet accessoire. Voici quelques exemples:

- chercher un numéro sur le portable (en cas d'urgence)
- lire à différentes distances des panneaux de circulation
- suivre une ligne au sol
- saisir la clef de contact au sol
- enfiler la clef dans la serrure de la voiture
- ouvrir la voiture avec la clef
- suivre un slalom serré piqueté au sol
- deux nouveaux conducteurs placés à une distance de 5 à 10 m se jettent une balle de tennis et tentent de l'attraper

On peut faire faire cet exercice d'abord sans lunettes, puis avec les lunettes et chronométrer la différence de temps.

Informations supplémentaires sur les lunettes simulant l'ivresse vous trouvez sur Internet.

Informations générales

Redevances

Aperçu des nouvelles redevances:

Audit complémentaire d'un organisateur de cours à la suite de lacunes constatées

A partir du 1.1.2009

Audit complémentaire un jour entier forfait 3000 fr.
(TVA n. c.)

Audit complémentaire un demi-jour forfait 2100 fr.
(au max. 4 heures sur le terrain) (TVA n. c.)

Examens d'animateurs

A partir du 1.1.2010

Taxe d'examen par participant 1200 fr.

Taxe par examen complémentaire 600 fr.

(dans le cadre des examens ordinaires d'animateurs)

Nouveau questionnaire pour les participants

Un nouveau questionnaire pour les participants a été développé en collaboration avec plusieurs organisateurs de cours ainsi qu'avec Benjamin Spicher et Claudia Krüger du centre de développement de tests et diagnostics de l'Université de Fribourg. Il a été présenté au séminaire du 13 mai 2009. Les réactions enregistrées après cette présentation ont été intégrées dans la version définitive. Ce questionnaire devra être utilisé par tous les organisateurs de cours de Suisse à partir du 1.1.2010. Il s'agira encore de chercher une harmonisation avec le questionnaire du bpa pour l'évaluation des changements d'attitudes. Les instruments servant à recenser et à exploiter les

données seront définis dans les mois à venir. Des informations suivront cet été concernant l'implémentation du questionnaire.

Sondage concernant la formation en deux phases – tirage au sort

Les organisateurs de cours suivants ont élu durant le premier semestre 12 gagnants du concours (remboursement des frais de cours) parmi les participants: AES (1), A-S Verkehrsschule (1), Driving Center Schweiz (1), Drive Z (2), TCS Aargau (2), vaz (1), VSZ Thurgau (2), VSZ Glarnerland AG (1) und WAB Zentralschweiz AG (1). Félicitations à tous les gagnants!

Le notion d'animateur, de participant ou encore de nouveau conducteur se réfèrent aux personnes des deux sexes.

Impressum

Sur mandat de la CAQ:

Conseil de la sécurité routière

Effingerstrasse 8, Case postale 8616, 3001 Berne

Tél. 031 560 36 66, Fax 031 560 36 77

info@vsr.ch, www.vsr.ch